

« Développer nos savoir-faire et réussir ensemble le développement de notre entreprise dans un monde où nous serons tous davantage responsables »

> Philippe CORNETTE Directeur Général France

Global Compact France A l'attention de M. Pierre MAZEAU 11, rue Carrier-Belleuse 75015 Paris

O BJET : Engagements 2014 sur le Développement Durable

Boulogne Billancourt, le 22 Juillet 2014

Monsieur,

En signant en 2004 le Pacte Mondial des Nations Unies, AUBAY s'est engagé à en respecter les 10 principes fondateurs egroupés au sein de 4 thèmes fondamentaux : les droits de l'homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre a corruption.

lubay a toujours été sensible à la qualité de ses prestations, à la satisfaction de ses clients ainsi qu'à la compétence de ses collaborateurs en faisant preuve de responsabilité sociale et environnementale. Les valeurs AUBAY intègrent les principes du facte Mondial comme gage de qualité et de responsabilité pour se développer durablement.

Ansi les actions en faveur du développement durable ont été promues à la fois sur le site web AUBAY et dans le document de référence 2013 qui les développe davantage.

Les droits de l'homme ont fait l'objet des actions suivantes:

- En 2007, Aubay a formé 100 collaborateurs pilotes et relais en e-learning, action menée et poursuivie avec des cursus de formation présentiels, construits et animés majoritairement en interne.
- En 2009, Aubay a étendu sa politique de formation et d'égalité des chances en créant sa Mission Handicap, qui favorise toute action de recrutement, d'intégration et de maintien dans l'emploi. Des accords d'entreprise signés en 2010 et 2011 professionnelle homme/femme.
- Depuis 2013, Aubay s'engage davantage pour le respect de la vie privée et des droits des personnes dont les données sont traitées par son système d'information. Ainsi AUBAY déroule envers ses filiales françaises, une démarche déclarée fin 2012 auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté).

Les normes de travail ont été respectées, selon l'objectif de formation ci-dessus, ainsi que :

O En 2011, Aubay prévient toute forme de travail forcé ou obligatoire, par une démarche en mesure d'évaluer, de prévenir et de réduire les risques psycho-sociaux et le stress au travail.

# La protection de l'environnement est ainsi menée :

Depuis 2008, Aubay mesure ses consommations de papier, kwh, eau et km parcourus afin de mettre en œuvre un plan d'actions visant à corriger les mauvaises habitudes ou attitudes en la matière.

O Depuis 2010, Aubay réduit l'impact de ses déplacements, par le maintien de l'usage élevé des transports en commun parmi son personnel, et en préférant à l'avion toute alternative d'activité évitant ainsi un impact de transport polluant, telle que le train et la visioconférence.

# La lutte contre la corruption est ainsi menée :

O Depuis 2012, Aubay s'engage davantage pour lutter contre la corruption sous toutes ses formes : une démarche a été établie au sein de l'entreprise pour évaluer, prévenir et réduire les risques liés à la corruption. Notamment une campagne d'information a été menée auprès de tous les acteurs commerciaux, qui ont adhéré à cette initiative.

En 2013, AUBAY rachète AEDIAN, et prend la mesure de son pouvoir d'influence parmi ses fournisseurs. L'activité sous-traitée devient significative en nombre de consultants.

Aussi, Aubay s'engage en 2014 sur une politique de référencement fournisseur, en lien avec la Charte des Relations Interentreprises qu'elle a signée en 2013, renforçant les exigences de profitabilité réciproque comme de durabilité.

Aubay nomme Céline AUCHER-KAROUBI, en charge des relations fournisseurs, afin entre autres de mettre en place les actions requises liées à l'application des principes du Pacte Mondial.

Nous nous engageons à tout mettre en œuvre (moyens, formations et organisation) pour mener à bien ces actions, dans le respect des exigences légales et réglementaires.

A cet effet, nous confirmons les missions de Violaine COZETTE, Directeur des Ressources Humaines, et de Lionel BOURCERET, Directeur de la Qualité, à qui nous demandons de gérer le budget alloué et de nous rendre compte de l'efficacité de notre système management pour les objectifs fixés.

Nous comptons sur l'engagement de tous pour développer nos savoir-faire et réussir ensemble le développement de notre entreprise dans un monde où nous serons tous davantage responsables.

Bien à vous. Philippe CORNETTE Direction Générale AUBAY France



## **ANNEXES**

Porte sur l'actualisation des objectifs AUBAY en matière de développement durable, depuis la précédente communication sur le progrès de 2013.

# 1 - EVALUATION, POLITIQUE ET OBJECTIF

AUBAY a pour ambition constante de se rapprocher des exigences toujours plus accrues de partenaire idéal envers ses grands clients et donneurs d'ordre. Elever le niveau d'excellence de ses produits, constitue pour AUBAY un fil rouge jusqu'ici en phase avec sa croissance interne soutenue.

AUBAY entend par ailleurs exercer envers ses collaborateurs les dividendes d'une politique de responsabilité sociétale et environnementale : formation, prise en compte des situations à handicap et de risques de stress, mesure de consommation en ressources naturelles, plan d'action de réduction du transport, relations client et fournisseur responsables.

#### Envers les droits de l'homme, :

- Depuis fin 2012, conscient des risques pesant sur les libertés individuelles associées à l'informatique, AUBAY s'engage auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) pour le respect de la vie privée et des droits des personnes dont les données sont traitées (salariés, clients)
- Après avoir signé la charte des relations interentreprises début 2013, AUBAY déclare prioritaire le respect des principes du Pacte Mondial chez ses fournisseurs, et assigne les objectifs qui en découlent à la cellule REQUEST exerçant la fonction achat de sous-traitance, sous la responsabilité de Céline Aucher-Karoubi.

# Les conditions de travail font l'objet de plusieurs démarches :

- Depuis début 2013, Aubay vise un partenariat équilibré avec ses fournisseurs, en signant la Charte des Relations Interentreprises.

AUBAY s'est préoccupé très tôt de la protection de l'environnement : mesurer son empreinte d'activité envers la consommation de ressources naturelles (2007), mener des plans d'action efficace pour la réduire (2010), et établir un bilan carbone (2012) traduisant de forte diminution de rejet par rapport à 2011.

Enfin AUBAY s'engage à se conformer à toutes les **lois anti-corruption**. Pour cela AUBAY a détecté la nécessité et dispense en permanence à ses acteurs concernés, une formation engageante pour lutter contre la corruption, en accord avec la même demande formulée par certains de ses clients.

AUBAY entend maintenir le haut niveau d'excellence des prestations dispensées, en toute transparence avec le gain financier qu'elles apportent. Et ainsi, l'entreprise souhaite entretenir un climat de confiance dans les relations au sein de l'entreprise, au profit d'un dialogue bénéfique et de relations professionnelles fructueuses, en conformité avec la réglementation du code des affaires.

AUBAY s'implique aussi envers les attentes exprimées de ses grands clients comme partenaire de proximité. Qui sont en mesure d'apprécier le degré de professionnalisme apporté par chaque interlocuteur AUBAY dans son domaine respectif (commercial, technique, administratif). Il en résulte un climat de confiance et d'échanges mutuellement bénéfiques, favorisant la gestion de la relation client et une meilleure fidélisation de clientèle.

Les résolutions qui ont été prises par AUBAY jusqu'en 2013, soutiennent le Pacte Mondial depuis son adhésion en 2004, envers les 10 principes du Pacte Mondial. En 2013, AUBAY renforce ce soutien ainsi :

- Principes n°1, 2 : poursuite de la démarche 2013 envers la CNIL et le respect des libertés individuelles, et engagement 2014 sur la politique de sous-traitance
- Principe n°3, 4, 6, 10 : la poursuite des mesures sur le dialogue social et les négociations collectives, sur l'accompagnement du salarié (RPS), sur la non-discrimination à l'embauche, sur la lutte contre la corruption
- Principe n°8 : entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement à l'image de la France où tous les déplacements et leur impact carbone sont mesurés précisément, toutes nos filiales ont mise en place ces mesures.

#### 2 - MISE EN ŒUVRE DE RESOLUTION

# Envers les droits de l'homme :

Concernant la nouvelle politique fournisseur AUBAY, un référencement en préparation sera diffusé mi 2014 une nouvelle charte achats responsables, accompagnée d'un questionnaire de développement durable. Le fournisseur sera évalué dans sa réponse, selon le respect des 10 principes du Pacte Mondial. Cette campagne est prévue de s'achever fin 2014, incluant des moyens de contrôle.

La cellule REQUEST mène pour cela les actions suivantes :

- Référencement d'une liste de fournisseurs agréés
- Evaluation des fournisseurs sur la base de critères opérationnels et éthiques
- Accompagnement des commerciaux dans la recherche et l'affectation de prestataires externes
- Développement de partenariats fournisseurs centrés sur la fidélisation par une relation profitable et pérenne
- Formation d'apprentis aux spécificités de la vente de prestations de service, en vue de devenir ingénieur commercial

Le CIL AUBAY nommé en décembre 2012, a mis en place en 2013 les moyens initiaux de respecter la loi Informatique et Libertés (CNIL), dont registre des applications pouvant détenir des informations individuelles. Un bilan annuel a été produit.

## Envers les conditions de travail :

#### Sur 2013:

- AUBAY met en œuvre une politique de dialogue social et de négociations collectives, respectant le droit social français : élection de représentants du personnel, de délégués du Comité d'Entreprise, exercice de négociation salariale...
- Aubay accompagne ses salariés dans une démarche de progrès éliminant tout risque de travail forcé ou obligatoire : le plan de lutte contre le stress fait l'objet de mesures publiées, il en est de même de l'accompagnement RH déployé sur les autres sources de risque, intégrant la santé.

#### Envers l'environnement :

Les résolutions Aubay de mesure de consommations de ressources naturelles, et de leur réduction, ont été poursuivies : préférence du train à l'avion et du transport en commun à la voiture individuelle.

Sur 2013, le système de mesure a été étendu envers les filiales, notamment Italie et Belgique qui sont les plus importantes.

#### Envers la lutte contre la corruption

Le plan d'action anticorruption conçu fin 2011 est désormais en place :

- Une sensibilisation mi 2012, puis une formation début 2013, ont accompagné l'application des nouvelles approches commerciales. L'adhésion de tous les acteurs concernés a été obtenue en 2013.
- Par suite du rachat d'une société fin 2013 (AEDIAN), AUBAY planifie pour 2014 l'adhésion aux nouveaux acteurs commerciaux, et étend ces mesures aux acteurs achats.

# 3 - MESURE

Depuis début 2013, Aubay est en mesure de traiter chaque avancée du développement durable, en suivant un nouveau standard en la matière : les indicateurs GRI (comme Global Report Initiative), caractérisent les avancées et derrière, les comparaisons en la matière.

En France, la réglementation « Grenelle II » est suivie depuis deux exercices (2012 et 2013). Les filiales ont bénéficié de l'expérience en France des mesures selon le standard GRI, international.

Se reporter en détail auprès des tableaux d'indicateurs GRI du document de référence 2013, en pages 27 à 29

# Envers les droits de l'homme :

Concernant la politique achat qui sera menée sur 2014, la mesure portera sur le ratio de chiffre d'affaire octroyé à des partenaires sous-traitants, mesurant la part de ceux-ci engagés par référencement. Une liste visée pour ce référencement comportera environ 20 sociétés. Le ratio de chiffre d'affaire doit atteindre :

- Sur le périmètre des nouvelles affaires, 80% de CA correspondant octroyé à un sous-traitant référencé
- Sur l'ensemble du périmètre de sous-traitance, 50% de CA comme ci-dessus à fin 2014 et 80% à partir de 2015.

Les mesures sur la formation sont détaillées en page 22 du document de référence. Il en ressort en 2013 que sur le périmètre France + Benelux (74% des effectifs) le nombre d'heures de formation a grimpé de 30%

#### Envers les conditions de travail :

La lutte contre le travail forcé continue sa progression en France : nombre d'accompagnements individuels en hausse de 41%. De plus les effectifs chargés de la sécurité au travail et formés à cet effet ont doublé.

Les mesures relatives à la non-discrimination révèlent un taux supérieur d'encadrement féminin (35%), que le taux d'effectif féminin (25%).

#### **Envers l'environnement:**

Les mesures de consommation sont détaillées en page 29 du rapport de référence, et concernent un périmètre étendu de la France à l'Italie et à la Belgique (de 62% passe à 91% de l'effectif)

Ces mesures sont dorénavant calculées selon consommations réelles sur le France, et encore avec des estimations ailleurs. Les mesures globales de rejet de CO2 sont indiquées en page 23 pour la France, et seront faites pour les filiales en 2014.

## Envers la lutte contre la corruption

La formation sur la lutte contre la corruption a fait l'objet :

- Pour rappel, à fin juin 2013, d'un effectif de 39 acteurs commerciaux (soit 97%, au-delà des 80% fixé par le plan),
- Réédition prévue de cette formation en 2014, envers un effectif de 30 nouveaux acteurs incluant la fonction achat.